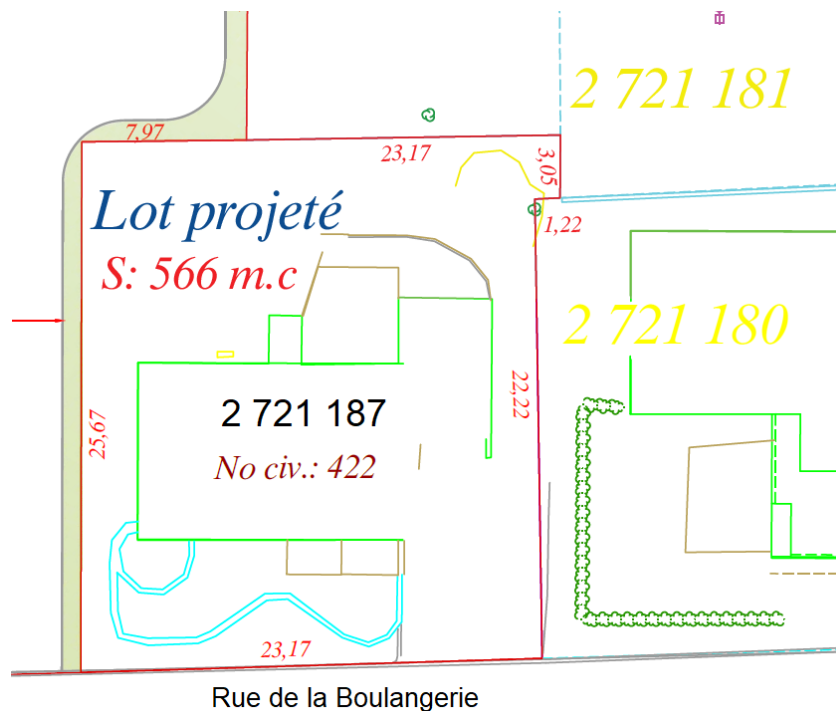


## DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante :

- a) Permettre le lotissement d'un nouveau lot afin de réduire la superficie du lot actuel no. 2 721 187 sur lequel est construit la résidence du 422 rue de la Boulangerie, le nouveau lot aura une superficie de 566 m<sup>2</sup> au lieu de 600 m<sup>2</sup> tel que le règlement de lotissement no. 188-2008, Art. 4.2.2 a) le prescrit;



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le 6 septembre 2022, à 20h, à la salle de l'Hôtel de Ville, située au 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 22 août 2022

(signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière